



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le 22 AOUT 2019

REÇU LE

16 SEP. 2019

CCLG

Monsieur Jean-Louis CASTELL
Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
LOMAGNE GERSOISE
8 avenue Pierre de Coubertin
32500 FLEURANCE

NOS RÉF. : 20190821BR_CDAVIS PCAET/D19-06524

AFFAIRE SUIVIE PAR : Bénédicte RIEY

CONTACT : benedicte.riey@laregion.fr

Tél.: +33 (0)5 61 39 65 61

OBJET : Avis de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée sur votre Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 juin 2019, vous sollicitez l'avis de la Région sur votre Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.

Conformément à la loi NOTRe, les futurs Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) se substituent à plusieurs schémas existants dont les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) qui constituent actuellement le cadre de référence en matière de planification climat air énergie.

La Région en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Son ambition est de couvrir 100% de la consommation d'énergie finale régionale par la production d'énergie renouvelable locale, en s'appuyant à la fois sur des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique. En effet, pour atteindre cet objectif, il convient d'agir dès aujourd'hui pour diviser par 2 la consommation énergétique par habitant et multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable au niveau régional. Ce scénario constitue le volet « énergie » du futur SRADDET auquel vous serez amené à faire référence dans le cadre de votre démarche.

Dans le cadre du projet mutualisé à l'échelle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise est une des premières collectivités de la Région à avoir élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément aux exigences de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance verte. Ainsi, je tiens à vous féliciter pour le travail accompli, à saluer le niveau d'engagement de votre collectivité dans le cadre de la démarche partagée qui a permis de mutualiser les objectifs et les moyens pour les atteindre dans le cadre d'une concertation dynamique.



HÔTEL DE RÉGION

Dans le cadre de votre PCAET, vous affirmez la volonté d'être un Territoire à Energie Positive avant 2050 par la réduction de 20% des consommations d'énergies et par une multiplication par 2,3 de la production d'énergies renouvelables locales à horizon 2030. Ces objectifs sont en parfaite cohérence avec la trajectoire de la stratégie régionale Région à Energie Positive.

Des actions d'efficacité énergétique sont envisagées dans le bâtiment auprès des ménages par des mesures de sensibilisation et d'information, ainsi que sur votre propre patrimoine. En accompagnant la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique et d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie, le PETR Portes de Gascogne affirme sa volonté d'accompagner les habitants dans l'amélioration énergétique de leur logement. Ces programmes s'inscrivent pleinement dans la stratégie régionale Région à Energie Positive dont l'un des piliers est la rénovation et la construction de bâtiments économes en énergie et sobres en ressource.

Des actions pour une mobilité sobre en carbone sont envisagées pour favoriser le covoiturage et l'usage des transports en commun. Afin de limiter les déplacements, la collectivité s'engage à développer les tiers lieux et à favoriser les déplacements en vélo via des projets tels que « Itinérance Territoriale », « Mobilibre » ou encore « Vélo de Pays ». Par ailleurs, en partenariat avec le SDEG, le développement d'un réseau mobilité électrique, l'étude de déploiement d'un réseau de stations GNV en cours, et l'étude de faisabilité d'un réseau hydrogène à venir, vont dans le sens d'une mobilité décarbonée. Ainsi l'ensemble de ces actions est cohérent avec l'objectif inscrit dans la trajectoire Région à Energie Positive de réduire de 60% la consommation énergétique dans le transport d'ici 2050, et s'intègre en partie dans le cadre du contrat territorial signé entre la Région Occitanie et le Pays Portes de Gascogne en octobre 2018 pour la période 2018-2021.

Il ressort également de vos travaux la volonté d'agir pour la transition énergétique par des mesures de sensibilisation visant différents acteurs : les habitants et les touristes (écolabels touristiques tels que TerraGers), les entreprises (labellisation Ecodéfis), les agriculteurs, le public scolaire et vos propres agents. Ces actions vont au-delà de la question énergétique puisqu'elles sont également envisagées pour la préservation de la qualité de l'air, la gestion de la ressource en eau, la promotion de produits locaux de qualité et la gestion des déchets (opération « Eco'circulaire » en partenariat avec la CCI). Ces actions sont cohérentes avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et son Plan Régional d'Action pour l'Economie Circulaire ainsi que le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie.

Avec un triplement de la part des énergies renouvelables dans la consommation à horizon 2030, les objectifs inscrits dans votre Plan Climat, sont cohérents avec la volonté de la Région de multiplier par trois la production d'énergie renouvelable régionale d'ici 2050. Votre Plan Climat met en évidence un fort potentiel géothermique et solaire, ainsi que des possibilités de développement de la méthanisation et du bois énergie. Aussi je vous invite à vous rapprocher des services de la Région pour avoir de plus amples informations sur les nouveaux appels à projets 2019 et de manière générale sur nos dispositifs d'aide au développement des énergies renouvelables et de récupération. Je constate également que vous abordez le développement des énergies renouvelables par une approche citoyenne, qui s'inscrit ainsi dans une logique de développement local en soutenant la SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne, lauréate de l'appel à Projets Energie Coopérative et Citoyenne porté par la Région.

Votre Plan Climat répond aux exigences de la Loi TECV. Constitué de documents structurés et pédagogiques, il témoigne de votre volonté d'agir pour la transition énergétique avec une cinquantaine d'actions qui seront évaluées via un ensemble d'indicateurs précis. La mise en place d'une gouvernance impliquant les acteurs du

territoire ainsi que l'implication de l'équipe projet, apportent l'assurance d'une vision collective pour l'avenir énergétique et climatique de votre territoire.

Votre engagement en faveur du développement des circuits courts alimentaires est à saluer, de même que l'action visant à réduire les déchets à la source via le développement de la prévention et du vrac, du réemploi d'emballages. Il est important que ces deux démarches ne soient pas segmentées, pour que les nouvelles offres en circuit court soient également vertueuses du point de vue de la réduction des déchets (d'emballage et organiques sur les pertes). Plus globalement, si le syndicat TRIGONE est effectivement pilote de la démarche TZDZG du territoire, il sera en effet très important que la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine se saisisse pleinement de sa déclinaison.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



Carole DELGA